

Conseil Communautaire du jeudi 10 mars : Etude d'harmonisation des déchets

Synthèse des 3 scénarios retenus

Rappel des précédentes réunions :

- La commission Environnement s'est réunie le lundi 11 janvier 2022 et s'était majoritairement positionnée sur le scénario mixte habitat et sur le scénario tout Point d'Apport Volontaire. Lors de cette réunion le scénario Porte à Porte pour le tri et Point d'Apport Volontaire pour les OM n'avait pas été présenté.
- Une conférence des maires s'est tenue le jeudi 20 janvier 2022 à Saint Marcel, où le scénario Porte à Porte pour le tri et Point d'Apport Volontaire pour les OM avait majoritairement été retenu.
- Une rencontre avec le président et le directeur du SMICTOM a eu lieu le jeudi 10 février 2022 à Guer.
- Une rencontre avec le président et le directeur du SITTO MMI a eu lieu le lundi 21 février 2022 à Guer.

A l'issue de la rencontre avec le SITTO MMI du 21 février dernier à Guer, un échange a eu lieu entre les élus présents. Ils ont eu le sentiment que la commission Environnement n'avait pas pu voter sur l'intégralité des scénarios car le scénario 5 avait été écarté par le bureau d'études pour des raisons techniques.

Les élus ont décidé de retenir 3 scénarios. Aucun scénario n'est favorisé : entre le Porte à Porte et l'Apport Volontaire. La question porte sur le compromis à envisager pour satisfaire au mieux l'ensemble des élus. Les membres du conseil doivent prendre position sur le plan politique, psychologique, économique et sur la qualité de service à rendre à la population ainsi que l'impact financier sur les usagers à la lumière des différences de prix entre l'Apport Volontaire et le Porte à Porte.

La première étape de la gestion des déchets : la collecte des déchets et le tri à la source sont déterminants pour produire, en volume et en qualité, des matières à recycler et à valoriser. Dans un contexte français et européen où les objectifs de recyclage sont renforcés chaque année et où les budgets publics locaux sont de plus en plus contraints, l'optimisation des services est de mise.

Le service public des déchets peut faire l'objet d'une différenciation de moyens en fonction de la nature des déchets, des typologies d'habitats et de territoires. L'objectif à poursuivre est de maintenir une équité de service public et une transparence vis-à-vis de l'utilisateur.

Les hypothèses déjà validées :

- Récupération de la collecte sur le secteur de Guer (en régie ou en prestation à l'issue de la fin du marché de collecte lancé par le SMICTOM en 2022, à définir en phase 3)
- Mise en place d'une Tarification Incitative (RI ou TEOMi à définir en phase 3)

Les chiffres présentés ci-dessous sont calculés avec pour hypothèse :

- La mise en place avec d'une TI (ce qui implique une diminution de volume sur les secteurs de Malestroit et de la Gacilly)
- Un fonctionnement en régie sur les trois secteurs. A noter que le SMICTOM nous a engagé pour 6 ans avec le nouveau marché de collecte
- La création d'un quai de transfert à Ruffiac par le SITTO MMI pour les secteurs de Malestroit et la Gacilly (ce qui permet de réduire les temps de transfert)
- La mise en place du multimatériaux (papiers et emballages dans le contenant jaune) pour les secteurs de Malestroit et Ruffiac
- Le traitement des déchets en statu quo par rapport à la situation actuelle (les tonnages du secteur de Guer traités par le SMICTOM et les tonnages de Malestroit/La Gacilly traités par le SITTO MMI)

Scénario 1 : PAV habitat dense, PàP habitat dispersé

| | | | | |
|-----------|----------------|-------------------|--|--------------------|
| Financier | Investissement | Précollecte | + 2 950 bacs OM + 2 950 bacs de tri | 228 000 € |
| | | | + 171 PAV OM + 130 bacs de tri | 1 019 000 € |
| | | | Puçage de 2 470 bacs | 37 000 € |
| | | Matériel roulant | 1 PMS supplémentaire | 250 000 € |
| | | | Equipement BOM TI | 44 000 € |
| | | TOTAL | | 1 578 000 € |
| | Fonctionnement | Annuel | Collecte | 467 000 € |
| | | Annuel | Amortissement précollecte | 193 000 € |
| | | Annuel | Amortissement matériel roulant | 51 000 € |
| | | Sous-total | | 711 000 € |
| | | 1ere année | Enquête de dotation | 30 000 € |
| | | 1ere année | Distribution des bacs | 30 000 € |
| | | 1ere année | Retrait des bacs de regroupement et individuel | 30 000 € |
| | | TOTAL | | 801 000 € |

| | Actuellement | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
|-----------------------|---------------|------------------|------------|------------|
| Moyens humains | 16 ETP | - 7.5 ETP | - 3,5 ETP | + 4 ETP |

Avantages scénario :

- Meilleure intégration paysagère des PAV que des bacs roulants dans les centres bourgs
- Fréquence de collecte moins élevée (volume mis à disposition plus grand) pour les PAV
- Collecte moins risquée et moins pénible pour les agents dans les centres bourgs
- Pas de problème de stockage de bacs dans les centres bourgs
- Besoin de moins d'agents pour la collecte en centres bourgs

- Réduction des circuits de collecte, bilan carbone et gaz à effet de serre réduits en centre bourgs
- Gestion des gens de passages beaucoup plus simples
- Facilitera la collecte des biodéchets en PAV pour les habitats denses

Inconvénients scénario:

- Deux systèmes de collecte ce qui signifie deux types de camion différents et des qualifications différentes pour les agents de collecte
- Nécessite d'avoir agents qualifiés en grue
- Risque d'incivilité augmenté aux abords des PAV
- Choix du positionnement important pour réduire les nuisances et se situer sur le flux de passage des usagers
- Maintenance plus importante sur les PAV
- Disponibilité du foncier en habitat dense et emplacement devant prendre en compte le stationnement du camion grue avec béquille
- Question de la prise en charge du génie civil pour la mise en place des PAV
- Nécessité de communiquer un calendrier de collecte avec jour de collecte fixe pour l'habitat diffus
- Deux grilles de TI à définir et voter chaque année.
- Moins d'équité de traitement des usagers
- Nécessité de définir au préalable des règles claires précisant le nombre d'habitations à partir duquel un PAV doit être installé.

Scénario 2 : OM en PAV et tri en PàP

| | | | | |
|-----------|----------------|-------------------|--|--------------------|
| Financier | Investissement | Précollecte | + 267 PAV OM | 910 000 € |
| | | | + 9 400 bacs de tri | 414 000 € |
| | | Matériel roulant | 1 PMS supplémentaire | 250 000 € |
| | | TOTAL | | 1 574 000 € |
| | Fonctionnement | Annuel | Collecte | 616 900 € |
| | | Annuel | Amortissement précollecte | 197 200 € |
| | | Annuel | Amortissement matériel roulant | 36 000 € |
| | | Sous-total | | 850 100 € |
| | | 1ere année | Enquête de dotation | 94 000 € |
| | | 1ere année | Distribution des bacs | 94 000 € |
| | | 1ere année | Retrait des bacs de regroupement et individuel | 143 000 € |
| | | 1ere année | Retrait des PAV | 20 000 € |
| | | TOTAL | | 1 201 100€ |

| | | | | |
|-----------------------|---------------------|------------|-------------------|------------|
| | Actuellement | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
| Moyens humains | 16 ETP | - 7.5 ETP | - 3,5 ETP | + 4 ETP |

Avantages scénario :

- Scénario mixte où chaque ancien territoire fait un pas
- Meilleure intégration paysagère des PAV que des bacs roulants
- Fréquence de collecte moins élevée (volume mis à disposition plus grand) pour les PAV
- Collecte moins risquée et moins pénible pour les agents pour les PAV
- Besoin de moins d'agents pour la collecte des OM
- Réduction des circuits de collecte, bilan carbone et gaz à effet de serre réduits pour les OM
- Les particuliers n'ont plus à s'occuper de leurs bacs OM
- Contrôle des déchets par des systèmes adaptés à chaque flux
- Facilitera la collecte des biodéchets en PAV pour les habitats denses

Inconvénients scénario :

- Augmentation des erreurs de tri prévisible. Investissement important à prévoir pour contrôler les erreurs de tri (système de pesage embarqué des bacs, camera,...)
- Deux systèmes de collecte ce qui signifie deux types de camions différents et des qualifications différentes pour les agents de collecte
- Nécessite d'avoir agents qualifiés en grue
- Risque d'incivilité augmenté aux abords des PAV OM avec la mise en place de TI
- Solution à définir au préalable pour les gens de passage (camping-car, locataire saisonnier et résidence secondaires) pour les OM
- Coût d'investissement plus élevé (notamment en colonne semi-enterrées ou enterrées et en camion grue)
- Choix du positionnement important pour réduire les nuisances et se situer sur le flux de passage des usagers
- Maintenance plus importante sur les PAV
- Disponibilité du foncier et emplacement devant prendre en compte le stationnement du camion grue avec béquille
- Question de la prise en charge du génie civil pour la mise en place des PAV

Scénario 3 : Individualisation de bacs avec points de regroupement

| | | | | |
|-----------|----------------|-------------------|--|--------------------|
| Financier | Investissement | Précollecte | + 9 400 bacs OM + 9 400 bacs de tri | 749 000 € |
| | | | Puçage de 5 900 bacs | 89 000 € |
| | | | | |
| | | Matériel roulant | 1 BOM supplémentaire | 200 000 € |
| | | | Equipement BOM TI | 66 000 € |
| | TOTAL | | | 1 104 000 € |
| | Fonctionnement | Annuel | Collecte | 642 240 € |
| | | Annuel | Amortissement précollecte | 145 500 € |
| | | Annuel | Amortissement matériel roulant | 50 600 € |
| | | Sous-total | | 838 340 € |
| | | 1ere année | Enquête de dotation | 94 000 € |
| | | 1ere année | Distribution des bacs | 94 000 € |
| | | 1ere année | Retrait des bacs de regroupement | 24 000 € |
| | | 1ère année | Retrait des PAV | 19 000 € |
| | | TOTAL | | |

| | Actuellement | Scénario 1 | Scénario 2 | Scénario 3 |
|-----------------------|---------------|------------|------------|----------------|
| Moyens humains | 16 ETP | - 7.5 ETP | - 3,5 ETP | + 4 ETP |

Avantages scénario :

- Service de proximité qui donne l'impression d'un service supplémentaire avec acceptation plus facile d'une hausse tarifaire
- Uniformité du mode de collecte sur tout le territoire : équité de traitement des usagers
- Scénario adapté à un territoire rural comme le nôtre (peu d'habitat vertical)
- Scénario facilitateur de tri et erreur de tri plus facilement sectorisable.
- Pas de contenants sur la voie publique en dehors des jours de collecte
- Plus de facilité pour quantifier le volume produit par foyer
- Nettoyage et entretien des bacs à la charge des usagers
- Redevance incitative plus facile à mettre en place

Inconvénients scénario :

- Coût du service élevé
- Nécessité de modifier les équipements de collecte en place (double chaise par des simples chaises). Investissement non indiqué dans le tableau ci-dessus.
- Circuit de collecte long et fréquence de collecte plus élevée (volume mis à disposition plus petit)
- Bilan carbone défavorable
- Solution à définir au préalable pour les gens de passage (camping-car, locataire saisonnier et résidence secondaires)

- Bacs parfois difficile d'accès en camion, manœuvre complexe à réaliser (ne respectant pas toujours la R439). Nécessité de faire comprendre à la population que, par secteur, ils devront amener leurs bacs sur des points de regroupement la veille de la collecte.
- Nécessité de communiquer un calendrier de collecte avec jour de collecte fixe
- Lorsque la collectivité va instaurer la collecte des biodéchets en privilégiant le compost lorsque cela est possible, il ne sera pas envisageable de faire de la collecte en porte à porte pour les biodéchets. Les usagers vont ils se déplacer aux PAV pour déposer leurs biodéchets ? Il faudra être très incitatif sur le nombre de levée de bacs pour être sûr que les usagers jouent le jeu.

Tableau récapitulatif des coûts des 3 scénarios retenus

| | Investissement | Fonctionnement Annuel | Fonctionnement 1ère année | TOTAL Investissement + fonctionnement annuel | TOTAL général |
|--|----------------|--------------------------|------------------------------|---|---------------|
| Scénario 1 : PAV habitat dense, PàP habitat dispersé | 1 578 000 € | 711 000 € | 90 000 € | 2 289 000 € | 2 379 000 € |
| Scénario 2 : OM en PAV et tri en PàP | 1 574 000 € | 850 100 € | 351 000 € | 2 424 100 € | 2 775 100 € |
| Scénario 3 : Individualisation de bacs avec points de regroupement | 1 104 000 € | 838 340 € | 231 000 € | 1 942 340 € | 2 173 340 € |